



son genou touchât celui de l'homme, et pour laisser saillir le magnifique rameau printanier de son pénis saturé de sève, sous l'étoffe légère du short. L'adolescent enfermait dans son désir l'adulte en panique.

Les questions se bouscuaient dans l'esprit de celui-ci. Devait-il céder ? Devait-il s'offrir du plaisir et le donner à celui, bien plus beau et plus jeune que lui, qui le mendiait presque ? Et si un gardien les surprenait ? Et si sa femme l'apprenait ? Et si la police s'en mêlait ? S'il y avait crime à céder, n'y avait-il pas une autre sorte de crime à résister ? Un crime contre la jeunesse, contre la nature, contre la vie ! Il ressentait la Peur ! La Peur qui caractérise désormais l'homme des pays riches, la peur de perdre ce qui n'a aucune valeur par rapport à la vitalité, à la liberté : sa petite routine, sa famille, son métier, son image...

Il s'enfuit donc comme une fillette qu'un adulte aurait voulu violenter. Seydou resta seul sous les arbres exubérants, parmi cette nature exultant, se demandant quel forfait il avait commis.

Dans son pays pauvre, les coeurs et les corps ne sont pas taris ; quand deux personnes ont un désir mutuel, elles font tout naturellement l'amour. Et si c'est la sorte d'amour que l'islam interdit, et qui est si répandue à cause de la séparation des sexes, elles le font tout de même, en cachette, le désir gagnant contre la morale, les lois et Dieu, car rien ne doit dessécher, appauvrir notre nature, notre vraie nature libre, celle qui donne tout le prix à notre existence !

Le plaisir sexuel, librement partagé, était-il donc un crime ici ?

Pauvre Seydou, bienvenu en France !

Les Farces de l'ordre

«Ce monde n'est, je vous l'assure, qu'une immense entreprise à se foutre du monde. »

CELINE, *Voyage au bout de la nuit*

Le Bourget. 28 juin. 13 heures. Grosse chaleur. Trafic difficile sur l'avenue de la Division Leclerc. Conducteurs en colère.

Quel est l'obstacle qui bouche une des deux voies, en direction de Paris, obligeant les automobilistes à des déboîtements brusques et dangereux ?

Je marche encore et constate, sans surprise, qu'il s'agit d'une voiture de police ; le véhicule planté au milieu de la chaussée, brandit fièrement les couleurs nationales, en imposant le respect, le silence et la soumission à tous.

Les policiers sont-ils en train d'arrêter un malfaiteur, accomplissant leur utile fonction ?

Non, hormis le chauffeur qui est allé acheter des sandwiches chez un malheureux Turc désolé d'avoir été élu, ils sont à l'intérieur du véhicule, contemplant le désordre qu'ils engendrent, concentrés sur leurs sensations nocives, ce jouissif sentiment de dominer, de tyranniser le commun, d'être injustes impunément, car ils savent qu'aucun automobiliste n'osera klaxonner, AUCUN AUTOMOBILISTE N'OSERA KLAXONNER, sachant bien que s'il le faisait, bien que ce soit son droit le plus strict, il risquerait de lourdes conséquences.

Immobile, menaçant, insultant, le véhicule décoré des

couleurs nationales, écrase de ses quatre roues cyniques les trois sœurs suppliantes qui forment la devise de la France. Pourquoi la police est-elle devenue une injure criante à la République ?

(Je suis témoin de la scène, en tant que piéton, et je mesure cette chance, car, si j'avais été automobiliste, voici comment les choses se seraient déroulées : j'aurais klaxonné, car je respecte la démocratie et ne peux rester silencieux devant un acte qui la viole. Les flics m'auraient donc arrêté, rendus terriblement aigris et agressifs, par la brusque interruption de leur jouissance perverse ; je leur aurais paisiblement expliqué, tentant d'éveiller en eux - l'espoir fait vivre ! - un peu d'esprit civique, qu'ils n'avaient déjà pas le droit, sauf nécessité impérieuse, de troubler la circulation quand ils interpellaient quelqu'un, et qu'en l'occurrence, il y avait moins d'urgence que jamais à déranger les honnêtes citoyens du Bourget, puisqu'ils avaient garé leur véhicule au milieu de la voie pour s'acheter à manger.

Et je citerai l'article 7 alinéa 2 du Code de Déontologie policière qui énonce :

« *Placé au service du public, le fonctionnaire de police se comporte envers celui-ci d'une manière exemplaire* ».

Evidemment, mis devant leur tort, ne trouvant aucun argument valable, ils deviendraient fous, m'embarqueraient, inventeraient un délit de rébellion, et obtiendraient finalement ma condamnation. Mais, par bonheur, insigne chance, je n'étais ce jour-là qu'un piéton, merci, vraiment merci, mon Dieu !)

En amont de l'embouteillage, causé par qui vous savez, il y avait un feu de signalisation ; pendant qu'il était rouge, le bouchon causé par la voiture de police se résorbait, les véhicules

cessant quelques instants de s'accumuler ; quand il passait au vert, les premières voitures arrivaient assez vite, contournant comme elles pouvaient l'obstacle policier, par la gauche, en évitant les autres automobilistes, puis, à nouveau, peu à peu, le trafic se trouvait arrêté.

Lors d'un passage au vert, je vis un camion prendre de la vitesse, en direction du véhicule policier - le conducteur avait peut-être du retard sur ses horaires, ou bien se disait qu'il n'allait pas perdre du temps pour des flics incivils - ; en tous les cas, il contourna l'obstacle avec une certaine rapidité ; malheureusement, un jeune conducteur en Peugeot 106, avec un gros A rouge, voulut dépasser à ce moment-là le camion qui déboîtait ; la voiture du jeune homme, déviée par le camion à sa droite, alla heurter violemment une grosse pile de béton, sur le bord gauche de la chaussée ; le choc fut violent, il n'y aurait que des blessures, dans le meilleur des cas.

Alors, je vis à cet instant, notre chauffeur policier revenir vers ses collègues, avec les denrées qui allaient restaurer leurs forces de guerriers de l'ordre, passant leur journée en fauteuil roulant.

Il démarra paisiblement le véhicule, avec une indifférence admirable, résultant sans doute d'un long apprentissage, ses collègues ayant tous, d'un commun accord tacite, détourné la tête de l'accident, et s'éloigna lentement de l'endroit du stationnement sinistre, non sans avoir pensé à mettre en marche les sirènes ; ruse magnifique qui permettait d'oblitérer la trahison, de couvrir la fuite, de solenniser la débandade, en faisant accroire aux témoins que le véhicule partait en urgence

rechercher quelque secours, ou bien pour une autre affaire de la plus haute importance, ou bien même pour les deux à la fois.

*
* *

Pendant que les policiers commençaient à manger leur turc, dans le vacarme qui est leur musique spécifique, la musique qui leur ressemble, laide et bête jusqu'à faire mal ; dans le véhicule accidenté, un jeune homme de dix-neuf ans, qui partait au travail, saignait à la tête...

Les Sirènes de police

« La morale commence là où s'arrête la police. »

Emile-Auguste CHARTIER, dit ALAIN

Comment leur résister ? Leur cri prolongé et lancinant, affreusement binaire, montant puis descendant, pénètre profondément nos corps et nos consciences, et nous force à y chercher notre crime. Nous n'avons pas la ruse d'Ulysse pour leur échapper, et leur vacarme a plus de puissance séductrice que les mélodies marines des Divinités de Messine !

L'on a envie de hurler nos crimes dans le bruit des sirènes, mieux : on a l'impression qu'elles s'en chargent, qu'elles sont allées les chercher dans nos tréfonds, pour les vociférer dans les rues.

Alors, chaque citoyen s'interroge sur la raison pour laquelle la voiture hurlante pourrait s'arrêter à sa hauteur, pendant sa tranquille marche sur le trottoir ; chacun a son péché mignon ou son vice de fond ; chacun a perpétré paisiblement son petit meurtre, ou au moins a le calvaire d'un de ses semblables à son actif.

Telle mère de famille se souvient du jour où elle a accéléré pendant qu'un jeune automobiliste dépassait son véhicule ; le pauvre n'a pas pu éviter le camion sur la voie d'en face ; elle a continué sa route, avec ses enfants, elle se souvient seulement du visage effaré du garçon, juvénile et joli, pour quelques secondes encore, avant l'impact... Elle a poursuivi sa route,